



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Missions transversales

Référence n° DEC-ID

Affaire suivie par : Isabelle DEBETH

Tél : 05 55 11 41 27

Mél : dec-autresexams@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Division des examens et concours

Limoges, le 8 septembre 2022

la Rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Epreuves obligatoires ponctuelles d'EPS – CAP, diplôme intermédiaire - Session exceptionnelle 2022

Références :

- CAP : arrêté du 30 août 2019 (BOEN n° 35 du 26 septembre 2019), circulaire du 17 juillet 2020 et annexe 2 (BOEN n° 31 du 30 juillet 2020)

Concernant l'organisation de la session 2022, pour le **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**, les candidats auront **une seule activité** à présenter. La liste nationale des 3 activités est la suivante :

- ✓ Danse,
- ✓ Demi-fond,
- ✓ Tennis de table.

Les épreuves auront lieu le lundi 17 octobre 2022.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que pour tous les candidats qu'ils soient inscrits en Corrèze, en Creuse ou en Haute-Vienne, l'épreuve ponctuelle de :

- **Danse** aura lieu à **Limoges** à **14h00**,
- **Demi-fond** aura lieu à **Brive** à partir de **13h30**,
- **Tennis de Table** aura lieu à **Limoges** à partir de **8h30**.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous adresser en pièce jointe la brochure concernant la définition des activités pour l'épreuve obligatoire ponctuelle d'éducation physique pour le CAP.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser la présente circulaire à tous les professeurs d'éducation physique et sportive ainsi qu'au professeur coordonnateur d'EPS de votre établissement. Je vous demande également de mettre à la disposition de tous les élèves un exemplaire de la brochure ci-jointe indiquant la définition de l'épreuve pour chacune des activités obligatoires d'EPS. Elle est également disponible sur le site de l'académie de Limoges, onglet "Examens".

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Pour la Rectrice et par délégation,
La responsable de la Division
des examens et concours,**


Marylène VALAGEAS